

2022/01/12

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
Séance du 25 janvier 2022 - Délibération n° 2022/01/12

**Objet : PROPOSITION DE CREATION D'UN POSTE DE GESTIONNAIRE DE LA COMMANDE PUBLIQUE.**

L'an deux mille vingt-deux, le 25 janvier, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 18 janvier 2022, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaients présents :** COTICHE Thierry – DESLOGÉS Georges – SARTY Denis – SIMON CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle - GARGUEL Karine – LAGRAVE Annick - GAUTIER Laurent – BENABDELMALEK Clément – MAGOUTIER Gérard – DESSEAUVE Nadine – VALLAEYS Gaël – VERGNAUD Didier – DAVID Robert – DUBREUIL Raymond - PARAYRE Régis – BERTELOOT Dominique – DUGAY Jean-Pierre – FERRAND Marc – MEYER Christian – SALGUERO-HERNANDEZ Jean-Manuel – MOREAU Jean-Claude – BUSSIERE Jean-Claude – RABETEAU Raymond – PAROT Jean-Pierre – ROYERE Joël – SALADIN Christine – COUCAUD Thierry – LAROCHE Michel – LAINE Joël – GRENOUILLET Jean-Yves – CALOMINE Alain – LAGRANGE Serge – DERIEUX Nicolas -DEFEMME Catherine – LEHERICY Joseph – NOURRISSEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – PICOURET Michel – GAILLARD Thierry – PATAUD Annick – LAPORTE Martine.

**Etaients excusés :** FAURE Josette – BOUDEAU Philippe - RIGAUD Régis - FINI Alain – BOSLE Alain – FLOIRAT Myriam – CLOCHON Bruno – POITOU Delphine - AUGUSTYNIAC Jérôme – DUGUET Pierre – TROUSSET Patrick – RICARD Jean-Michel - CAILLAUD Monique.

**Pouvoirs** (Cf. article 10 de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 permettant notamment à un conseiller d'être porteur de 2 pouvoirs) :

1. Mme FAURE Josette donne pouvoir à M. DESLOGES Georges.
2. M. BOUDEAU Philippe donne pouvoir à M. DESLOGES Georges.
3. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à Mme POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène.
4. M. FINI Alain donne pouvoir à M. MALIVERT Jacques.
5. M. BOSLE Alain donne pouvoir à Mme GARGUEL Karine.
6. Mme FLOIRAT Myriam donne pouvoir à M. BENABDELMALEK Clément.
7. Mme POITOU Delphine donne pouvoir à M. DERIEUX Nicolas.
8. AUGUSTYNIAC Jérôme donne pouvoir M. GAILLARD Thierry.
9. M. DUGUET Pierre donne pouvoir à M. GAILLARD Thierry.
10. Mme CAILLAUD Monique donne pouvoir à Mme DESSEAUVE Nadine.

**Suppléance :** M. VERGNAUD Didier remplace M. CLOCHON Bruno - M. PICOURET Michel remplace M. TROUSSET Patrick.

**Secrétaire de séance :** M. FERRAND Marc.

En exercice	Présents	Votants			
		Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
64	44	54			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
53	-	1	-	-	-

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée.

Conformément à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont supprimés et créés par l'organe délibérant de la collectivité. Les suppressions sont soumises à l'avis du comité technique paritaire.

Après avis de la commission Ressources Humaines réunie le 09 décembre 2021,

Considérant les besoins recensés au sein des services intercommunaux sur une expertise dans le cadre de la passation et le suivi des marchés publics de la collectivité, la commission Ressources Humaines a émis un avis favorable à la proposition de création d'un poste de gestionnaire de la commande publique au sein des effectifs de la Communauté de communes. Il s'agirait de maintenir un poste vacant au sein du tableau des effectifs (cat. A ou B de la filière administrative, à temps complet) pour pallier le besoin.

Les missions de l'agent seraient les suivantes :

- Ⓢ Prise en charge administrative des marchés publics, de la publicité à la notification : constitution des dossiers de suivi des appels d'offres, informations des candidats, ouverture des plis, vérification des pièces administratives, rédaction du procès-verbal d'ouverture des plis, préparation et envoi des courriers de notification
- Ⓢ Réponse aux demandes d'informations des candidats aux marchés publics (constitution des dossiers et présentation des offres, délais)
- Ⓢ Organisation et convocation des réunions de travail et des CAO/CDSP, secrétariat des commissions
- Ⓢ Dossier de subventions
- Ⓢ Planification et programmation des achats
- Ⓢ Veille et expertise juridique pour sécurisation des achats
- Ⓢ Portage de groupements de commandes pour la Communauté de communes et ses communes membres

Le coût du salaire annuel chargé est estimé à 38 577,24€.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Valide la proposition de création d'un poste de gestionnaire de la commande publique au sein des effectifs de la Communauté de communes,
- Autorise le maintien d'un poste d'attaché et d'un poste de rédacteur, à temps complet, recensés vacants au tableau des effectifs pour procéder au recrutement,
- Autorise M. Le Président à lancer la procédure de publicité du poste selon le profil précité,
- Demande la suppression du poste non pourvu à l'issue de la procédure de recrutement,
- Dit que les crédits seront inscrits au budget primitif 2022 du budget général,
- Autorise M. Le Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,  
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

La Vice-Présidente,  
Martine LAPORTE.

